



PROFESSION DE FOI DES LISTES

PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU ET SYMPATHISANTS

10^e SECTION

AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU



LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant-e-s-chercheur-e-s face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

Les élues et élus de la liste « Snesup et sympathisants » de la dixième section ont été particulièrement attentifs à la dégradation accélérée des conditions d'enseignement et de recherche dans les disciplines littéraires : Depuis la mise en place de la loi sur l'autonomie des universités en 2007, les **inégalités entre établissements et disciplines** n'ont cessé de s'aggraver. L'évaluation purement comptable de l'intérêt des formations pèse lourdement sur les UFR et départements de lettres, *a fortiori* dans les universités de taille moyenne. **Le recours au distanciel** et **l'augmentation des effectifs étudiants non suivie de recrutements**, le gel ou la réaffectation des emplois pèsent fortement sur l'exercice de notre métier et la qualité des enseignements disciplinaires, ainsi que sur la précarisation et l'avenir des jeunes chercheurs.

Dans un contexte de disparition des postes administratifs, les élues et élus s'alarment de **l'alourdissement des tâches administratives** des enseignants-chercheurs liée à l'introduction de **procédures opaques et inutilement complexes** (CSI, RIPEC, plateforme « mon master », etc.) Enfin, cette dégradation réduit fortement le temps dévolu à la recherche dans les conditions d'exercice normal du métier. Le financement pérenne des équipes de recherche est de plus en plus remplacé par des **financements sur projet** (IUF, ERC, ACI, etc.) qui ne profitent qu'à un nombre extrêmement limité de collègues de nos disciplines.

Défendre la littérature comparée dans ce contexte politique particulièrement hostile aux humanités, à la diversité des langues et des cultures, notamment minoritaires, et à l'idée même de recherche en littérature, c'est réaffirmer **le caractère national et indépendant** des qualifications des enseignants-chercheurs, quelle que soit l'université dans laquelle ils exercent, et défendre l'égalité d'accès des étudiants à notre discipline sur tout le territoire. Parce que le CNU est une instance nationale composée d'élus venant de nombreuses universités et représentant une pluralité d'approches et d'expériences, nous pensons qu'il peut proposer un état des lieux de la littérature comparée prenant en compte à la fois l'évolution des aspects scientifiques de la recherche et les conditions concrètes d'exercice des enseignants-chercheurs. Nous nous engageons collectivement à tout mettre en œuvre pour résister aux injonctions locales ou ministérielles qui affaiblissent notre discipline, notre métier et nos valeurs

NOS REVENDICATIONS

CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des CPJ et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les CRCT. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. Le SNESUP-FSU

revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-e-chercheur-e.

Le SNESUP-FSU s'oppose à la disparition effective de la qualification obligatoire pour être recruté-e en tant que PU et à sa généralisation pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC tant en enseignement qu'en recherche.

PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière sur deux grades au moins pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

Repyramidage : Le SNESUP-FSU défend un dispositif de repyramidage national où le CNU aurait tout son rôle / jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux LDG ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a

obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.

Le SNESUP-FSU est opposé à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-chercheur-es. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou-te-s. Le SNESUP-FSU a défendu que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et obtenu qu'au moins 45 % des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qui n'a pas été mis en œuvre dans notre section.
- proposé de nombreuses motions demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions, galemment le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ), la suppression de la qualification PU et à son expérimentation pour les MCF; elles et ils se sont mobilisés dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites.
- œuvré au maintien du CNU comme instance nationale. **Les élués et élus de la liste « Snesup et sympathisants » de la dixième section** se sont, au cours de la dernière mandature, opposés avec succès à la disparition des contingents nationaux de promotions et de CRCT et ont lutté, avec les autres membres, pour le maintien de la procédure de qualification pour les MCF

NOS CANDIDAT·ES S'ENGAGENT A :

- Porter les revendication susmentionnées
- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- Refuser l'autopromotion et l'auto-attribution de congés aux membres du CNU pendant la durée de leur mandat.
 - Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier;
 - Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes;
 - Veiller à la prise en compte des situations de handicap;
 - Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.);
 - Prendre en compte la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA).

Election CNU 2023

Section 10

Collège B

Liste SNESUP-FSU et sympathisant·es

n° 1	Mme JUDITH SARFATI LANTER (SARFATI LANTER)	SORBONNE UNIVERSITE
n° 2	Mme GAELLE DEBEAUX (DEBEAUX)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 3	Mme AURELIE MOIOLI (MOIOLI)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 4	Mme EVE DE DAMPIERRE (DE DAMPIERRE)	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
n° 5	Mme CLAIRE PLACIAL (PLACIAL)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 6	Mme YEN-MAI TRAN (TRAN-GERVAT)	UNIVERSITE PARIS 3 (SORBONNE NOUVELLE)
n° 7	Mme ALISON BOULANGER (BOULANGER)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 8	M. BENOIT TANE (TANE)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 9	Mme GAELLE LOISEL (LOISEL)	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
n° 10	M. FREDERIK DETUE (DETUE)	UNIVERSITE COTE D'AZUR
n° 11	Mme CHLOE CONANT (OUAKED)	UNIVERSITE DE LIMOGES
n° 12	Mme STEPHANIE POUYAUD-ODENT (POUYAUD)	UNIVERSITE DE ROUEN